



Massy, le 28/09/2017



A nos partenaires et parties prenantes,



Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend l'expression de notre adhésion aux principes du Pacte Mondial, une description des mesures concrètes mises en place depuis notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Du fait d'une évolution importante de notre activité et des remaniements organisationnels qu'elle a nécessité, nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation de notre communication sur le progrès et sa mise à disposition du public.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une période de prolongation afin d'être en mesure de publier une COP présentant les actions menées par notre société satisfaisant aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial, à des fins d'évaluation, en date du 4 janvier 2018 au plus tard.

Bien cordialement,

Pour Alix LIGNEAU, Secrétaire Général,

Par ordre,

Elodie LEBEL,

Responsable Qualité

Responsable Global Compact

GROUPE **MONDIAL PROTECTION**

14, rue du Saule Trapu • 91300 MASSY
Standard 01 60 11 23 19 • Télécopie 01 60 11 50 29
Email : accueil@mondial-protection.fr • www.mondial-protection.fr

RCS Evry • Siret 499 034 825 000 38 • APE 8010Z
SAS au capital de 37 000 euros
Autorisation d'exercice N° AUT-091-2116-01-09-20160580486

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.